

### Les modalités de rapprochement dans le secteur associatif

#### Objectifs pédagogiques

Saisir les différences entre chaque forme de rapprochement  
Identifier les enjeux politiques et stratégiques souhaités par les parties pour définir la forme de rapprochement la plus adaptée  
Définir les étapes de chaque forme de rapprochement  
Mettre en œuvre une méthodologie d'accompagnement adaptée à chaque projet de rapprochement  
Anticiper les conséquences en droit social des projets de rapprochement  
Sécuriser le risque prud'homal en maîtrisant les impacts des projets de rapprochement sur les statuts individuels et collectifs

#### Programme

Journée 1 : Identification des différentes formes de rapprochement et paramètres d'aide au choix  
Présentation des fusions / création, fusions/absorption et apports partiels d'actifs : cadre juridique, hypothèses de recours aux différentes formes de fusion, avantages/inconvénients entre les différentes formes de fusion  
Présentation du GCSMS : de moyens, exploitant des autorisations, titulaire des autorisations : cadre juridique et hypothèses de recours au GCSMS, comparaison GCSMS/ fusion  
Présentation du mandat de gestion : cadre juridique et hypothèses de recours au mandat de gestion  
Présentation des paramètres d'aide au choix :  
Identité, valeur, gouvernance  
Le projet, son contenu, les évolutions  
Aspects économiques et financiers  
Aspects sociaux  
Atelier de groupe : Mise à jour d'une fiche synthèse réseau sur les différentes formes et leurs enjeux pour accompagner les acteurs dans leur prise de décision

Journée 2 : Les étapes de chaque projet de rapprochement jusqu'à l'accomplissement des formalités administratives : concrétiser le projet sur un plan opérationnel  
Présentation des étapes réglementaires des fusions et apports partiels d'actifs Loi et D. 1901  
Identification des étapes en cas de mandat de gestion et de GCSMS  
Identification des instances compétentes de l'organisme gestionnaire pour arrêter puis adopter les projets de rapprochements au vu des statuts et dans le silence des statuts (AG, CA etc.)

## PROGRAMME DE FORMATION

L'anticipation de la demande de cession / transfert d'autorisation : délais + condition suspensive au transfert

L'anticipation des demandes de transfert des contrats dits intuitu personae

Présentation des formalités administratives annexes : FINESS, URSSAF etc.

Ateliers de groupe :

1/ Définir son calendrier de rapprochement : positionner les principales étapes sur une frise chronologique

2/ Identifier les outils indispensables à mettre en œuvre pour accompagner les acteurs et présentation de modèle :

Modèles de convocation et d'ordre du jour

Modèle de PV

Modèle de publication au JOAL

Modèle de dossier de cession d'autorisations

Journée 3 : Les conséquences en droit social : sécuriser les relations individuelles et collectives de travail

Focus sur les enjeux et les conséquences en droit social, sur les statuts individuels et collectifs, de chaque forme de rapprochements, et les risques de requalification en UES

Présentation des étapes à réaliser pour sécuriser le projet, du point de vue :

Des contrats de travail

Des conventions collectives de branches, accords collectifs, usages et engagements unilatéraux

De la protection sociale

Des institutions représentatives du personnel

Atelier de groupe :

Création d'une trame d'outil d'audit de « pré-rapprochement » pour identifier les points communs et de divergences en matière sociale pour chaque OG accompagnée

### Public concerné et prérequis pédagogiques

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Pour toute demande d'adaptation liée à une situation de handicap, le service formation de l'Uriopss reste à votre disposition

### Durée, effectifs

3 jour(s) - 21 heures

stagiaires (capacité maximum)

### Intervenant.e.s

## PROGRAMME DE FORMATION

Me Marion PUISSANT, Avocate en droit des ESSMS - droit des associations - droit du handicap  
Me Alison Dahan, Avocate en droit du travail - droit des ESSMS - droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : [www.uriopss-hdf.fr/formation](http://www.uriopss-hdf.fr/formation)

### Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Méthode active alternant des apports théoriques et des études de cas pratiques

### Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

En cours ou fin de session, un quizz avec retours et/ou cas pratique pour autoévaluer les atteintes des objectifs pédagogiques par chacun des stagiaires

### Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

#### RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

### Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

## PROGRAMME DE FORMATION



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

**Référente Handicap** pour l'organisme de formation Uriopss HdF :

Martine BABELA : [m.babela@uriopss-hdf.fr](mailto:m.babela@uriopss-hdf.fr)

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

*Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : [www.uriopss-hdf.fr/formation](http://www.uriopss-hdf.fr/formation)*

### Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).